

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

**MARDI 07 SEPTEMBRE 2010**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil dix, le mardi six juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

**Etaient présents:** Mesdames DE RÉ Agnès, DELPECH Nadège, VIGNERON Anne-Marie et Messieurs REMY Jean-Jacques, LEQUEUX Jean-Paul, CARON Bernard, , DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge, DEMARQUE Francis, DAGNICOURT Olivier, JOLY Cyrille, LEJA Jean-Pierre.

**Absents excusés :**

NOUVIAN Claude qui donne pouvoir à Mr REMY Jean-Jacques

LASSAUGE Michaël qui donne pouvoir à Mme VIGNERON Anne-Marie

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

COPIE

Le 30 Août 2010
Madame, Monsieur
J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :
<b><u>Mardi 07 Septembre 2010 à 19 heures 30</u></b>
Dans la salle de la Mairie
Veuillez agréer, l'assurance de mes meilleurs sentiments.
<b><u>ORDRE DU JOUR :</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'avant projet – Rue le Champ Marot avec un représentant de la maîtrise d'œuvres Bétavoïries</li> <li>• Bilan financier de la fête communal – acceptation des dons</li> <li>• CAE – nouvelle réglementation – nouveau contrat</li> <li>• Investissement délibération</li> <li>• Cimetière : travaux et agencement suite aux reprises de concession.</li> <li>• Affaires et questions diverses</li> </ul>
Le Maire, KOCK Francis

Ouverture de la séance à 19 heures 35

**Présentation de l'avant projet – Rue le Champ Marot avec un représentant de la maîtrise d'œuvres Bétavoïries :**

Mr Le Maire donne la parole à Mr THIRIET Rémy, de la société Bétavoïries, qui présente l'avant projet de la réfection de la rue Le Champ Marot :

- ↳ Structure de la chaussée en "V" afin de collecter les eaux de ruissellement dans l'axe de la chaussée.
- ↳ Suppression complète de l'existant
- ↳ Structures de la route en 3 niveaux :
  - Fondation : grave non traitée sur 20 cm
  - Base : grave traitée sur 25 cm
  - revêtement : enrobés à chaud 0/10 sur 5 cm
- ↳ Structures des trottoirs :
  - Fondation : grave non traitée sur 0,31 cm
  - Revêtement : enrobés à chaud 0/6 sur 0,04 cm
- ↳ Structures des entrées des riverains :
  - Fondation : grave non traitée sur 0,20 cm
  - Revêtement : béton désactivé sur 0,15cm

Le sens unique est maintenu avec la création d'une zone à 30 km à l'heure.

Une réunion publique sera organisée auprès des riverains de cette rue.

Le coût estimatif de cette opération est de 185.000 €uros.

Procédure du marché public :

- ↳ approbation du projet par le conseil municipal à la prochaine réunion de conseil municipal le mardi 05 octobre 2010.
- ↳ Présentation du dossier de consultation des entreprises (DCE) le mardi 02 novembre 2010.
- ↳ Publicité du marché public pour le 08 novembre auprès de Picardie La gazelle – publication officielle
- ↳ Date limite de transmission des dossiers : vendredi 03 décembre à 16 h 00.
- ↳ Ouverture des plis en réunion de la commission marché public : le lundi 06 décembre
- ↳ Analyse des offres par Bétavoiries
- ↳ Entreprise retenue au 15 décembre 2010
- ↳ Date de réalisation des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2011
- ↳ Aucune garantie décennale sur la voirie, juste un an.

Départ de Mr LEQUEUX Jean-Paul qui donne pouvoir à Mr DUROS Jean-Louis

Mr Le Maire signale que pour la réalisation du projet, une levée de la PVR (participation pour voies nouvelles et réseaux) sera faite pour la fin de l'année et un recours à l'emprunt aussi.

Départ de Mr THIERET, 21 h 30

#### USEDA :

Mr Le Maire informe l'assemblée du devis pour l'implantation de 7 lanternes dans la rue le Champ Marot pour un montant de 8.145 €uros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis.

#### BILAN FINANCIER DU REPAS COMMUNAL – ACCEPTATION DE DONNS :

Mr Le Maire souligne la réussite du repas communal et donne le bilan financier de celui-ci :

- ↳ 313 personnes inscrites
- ↳ dépenses : 1.561 €
- ↳ recettes : 522 €
- ↳ coût définitif : 1.039 €

Le Conseil Municipal accepte les dons du repas pour un montant de 522 €

Mr REMY Jean-Jacques informe que le comité des fêtes a dépensé 200 € pour l'achat des billets de manège pour les enfants. Le Conseil Municipal, accepte de prendre en charge la moitié de la somme.

#### CAE – Nouvelle réglementation – nouveau contrat :

Mr Le Maire informe l'assemblée que de nouvelles dispositions réglementaires sont intervenues au mois de juillet, modifiant le contrat de Mme PENARD Danielle visé par le Conseil Municipal lors de la dernière réunion de Conseil Municipal. Il signale qu'il l'a recruté pour 6 mois avec une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 02 septembre 2010, avec une prise en charge de l'état à hauteur de 80 %.

Il signale également que les 3 contrats actuellement en cours sont en attente des nouvelles dispositions au 10 septembre pour connaître la possibilité de leur renouvellement.

Il informe l'assemblée que suite à la réunion des employés communaux, un tri des archives va être entrepris par le personnel et les contrats actuels. Il souligne que Mme CAUCHOIS l'a informé de sa visite chez son médecin suite à de nouvelles complications de son opération du mois de mars 2010, avec la possibilité d'un prochain arrêt de travail.

#### DECISIONS MODIFICATIVES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et afin de permettre le paiement de la facture de la société ALTRAD accepte la création d'une nouvelle opération : 20105 – Achat de 6 armoires pour les écoles et décide, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Du compte 020 : "dépenses imprévues" :	- 1.900 €
Au compte 2135 "installations générales"	+ 1.900 €

#### CIMETIERE : travaux agencement suite aux reprises de concession :

Mr Le Maire donne la parole à Mr REMY Jean-Jacques, 1<sup>er</sup> Adjoint :

Mr REMY Jean-Jacques informe l'assemblée que suite aux travaux de reprises de concessions effectués par Mr GUIBERT. Un caveau de 8 places a été découvert. Après différents avis, la démolition de celui-ci est le plus sur. Il présente un devis de Mr GUIBERT d'un montant de 479,52 €. Le Conseil Municipal, après avoir étudié les photographies et pris connaissance du devis, accepte à l'unanimité les travaux de démolition.

### AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES:

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Ecole : de son entretien téléphonique avec l'inspecteur de l'éducation nationale qui l'a informé que les remplacements des institutrices en congés maternité seront pourvus et du rendez-vous fixé au 13 septembre à la mairie de Prémontré, pour la rencontre avec le Maire de Prémontré pour le devenir des écoles.
- GRDF : qu'une redevance pour l'occupation du domaine public par le réseau de gaz peut être mise en place. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette redevance pour un montant de 258,66 €uros réactualisable chaque année.
- Chaufferie : Que les travaux ont été réalisés, qu'il reste juste quelques modifications pour la sécurité.
- Aménagement poste de travail : de la demande d'achat de matériel pour l'aménagement du poste de travail pour un employé handicapé. Un devis pour l'achat d'un taille-haie et d'un sécateur portatif électrique est en cours.
- Association "Ca va allé" : du courrier de demande de mise à disposition de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas renouveler le prêt.
- L'Amicale des Anciens Elèves de Brancourt : Qu'un changement des statuts a été effectué dont son article 15 : "en cas de dissolution, le patrimoine mobilier, immobilier ainsi que le capital financier de l'Association seront attribués à la Commune de Brancourt-en-Laonnois". Mr Le Maire souligne que cet article permet de clôturer toutes les discussions concernant le devenir de cette salle.
- Chats : Qu'une administrée est venu l'informer que son chat a été tué par des plombs et souhaite qu'une parution soit faite dans le bulletin municipal.
- Orme : que l'abattage sera effectué par un professionnel le samedi 25 septembre 2010.

Séance levée à 23 h 00

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.